

Belvaux/Sanem, le 02 mai 2025

## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que, suivant la décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement, le Climat et la Biodiversité, en date du 23 avril 2025, l'autorisation N° 2024-001499-M2 a été accordée.

Demandeur:

Ministère de l'Economie

Objet:

une modification de l'article 13 de la décision ministérielle

n°2024-001499-MI du 28 mars 2025

Conformément à l'article 60 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le public est informé que la décision portant autorisation sera affichée à la maison communale pendant une durée de **trois mois**.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 02 mai 2025 au 02 août 2025 inclus.

L'arrête en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven

Communale Communale

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz